

Règlement - Marche en Couleurs

1. Présentation

Marche en Couleurs est un événement festif autour d'une marche non chronométrée, sans compétition, de 6,5km.

Cet événement aura lieu le dimanche 26 avril 2026. Le départ de la marche est prévu à 10h au stade municipal de Saint-Hilaire-sur-Helpe.

Le retrait des "kits couleurs" sera possible à partir de 9h.

Des rubalises sont disposées sur le parcours et de la poudre d'amidon de maïs colorée est projetée sur les marcheurs à trois points stratégiques du parcours.

Aucun poste de ravitaillement n'est mis en place sur le parcours. Un ravitaillement est organisé au point d'arrivée de la marche.

A la fin du parcours, les marcheurs sont invités à se regrouper pour célébrer la fin de la marche en participant au lancer final de la poudre, qui sera suivi d'une tombola.

L'événement **Marche en Couleurs** est organisé par la **SARL L'Observateur**.

La participation à la présente manifestation implique l'acceptation entière et sans réserve des termes du présent règlement.

2. Conditions de participation

La course est ouverte à 500 participants.

Aucune limite d'âge n'est imposée pour la participation à l'événement.

Les mineurs ne sont autorisés à s'inscrire que par l'intermédiaire de leur représentant légal.

Lors de la marche, les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leur représentant légal.

Seuls les participants dont l'état de santé permet de marcher 6,5km et ne présentant aucune réaction allergique ou intolérance au maïs et à la poussière sont autorisés.

Aucun certificat médical n'est demandé. Cela engage le participant à être pleinement conscient de son état de santé préalablement à l'acquisition de tout billet. En cas de problème, l'organisateur ne peut être tenu responsable.

3. Modalités d'inscription

Les inscriptions à l'événement **Marche en Couleurs** se font :

- en ligne, sur le site <https://www.tourisme-avesnois.com/> dans l'onglet billetterie. Préinscriptions possibles jusqu'au vendredi 24 avril 2026 inclus.

ou

- dans les offices de tourisme de Maubeuge ; Avesnes-sur-Helpe ; Le Quesnoy ; Maroilles et Fourmies. Paiement possible par carte, espèces, chèques ou chèques vacances. Préinscriptions possibles jusqu'au vendredi 24 avril 2026 inclus.

ou

- sur place (stade de Saint-Hilaire-sur-Helpe) le jour de l'événement, selon les places restantes disponibles. Paiement uniquement en espèces.

Le tarif pratiqué pour les pré-inscriptions est de 9€ TTC.

Pour les inscriptions sur place, le tarif est de 11€ TTC.

La place est gratuite pour les enfants de -12 ans.

Aucune place ne pourra être remboursée dès lors que l'inscription est validée.

4. Sécurité et responsabilité

Conformément à la loi, l'organisateur est souscripteur d'une assurance de responsabilité civile couvrant la manifestation.

Cependant, les inscrits se déclarent responsables de leur participation et doivent bénéficier d'une assurance individuelle en cas d'accident.

Chaque bénévole et participant à la marche doivent se conformer au code de la route et sont responsables de respecter ce dernier.

La sécurité de la course sera assurée par **X**, et encadrée par des signaleurs bénévoles. Les participants devront respecter leurs consignes.

Les engins de déplacement personnels motorisés ou non sont interdits sur le parcours.

Un balisage est mis en place tout au long du parcours, chaque participant s'engage à le respecter et à ne pas sortir de l'itinéraire proposé.

La poudre utilisée est composée d'amidon de maïs et de colorant alimentaire. Des précautions sont à respecter :

- Le port de lunettes est obligatoire afin de limiter le contact de la poudre avec les yeux ;
- Déconseillé aux personnes allergiques au maïs et/ou personnes sensibles à la poussière ;
- Ne pas viser le visage, ni projeter à courte distance ;
- En cas d'irritation, rincer à l'eau claire.

Conseil pratique :

La poudre colorée se nettoie facilement, nous vous conseillons néanmoins de prévoir une tenue adaptée ainsi que de protéger vos appareils électroniques. Malgré les précautions, il se peut que la peau et les cheveux restent colorés quelques jours.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des taches et dégradations.

5. Annulation et/ou modification

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou modifier l'événement pour cause météorologique, cas de force majeure ou événements indépendants de sa volonté.

Toute modification (date et/ou lieu) sera annoncée par l'organisateur dans les plus brefs délais sur la page Facebook **Marche en Couleurs** et sur le site internet observateur.fr.

Tout report de l'événement n'entraînera aucun remboursement, les billets restants valables pour la manifestation déplacée et/ou reportée.

6. Droit à l'image

Par leur participation, chaque participant autorise expressément **L'Observateur** à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et ce, sur tous ses supports.

Des photos et vidéos pourront être prises tout au long de la manifestation.

7. Données personnelles - RGPD

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et aux dispositifs prévus dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de toutes données à caractère personnel qu'ils ont porté à la connaissance de l'organisateur.

Les participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@observateur.fr

En application de la loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique du 21 juin 2004, les données personnelles des participants pourront être utilisées par L'Observateur à des fins de prospection commerciale dans le strict respect des dispositions RGPD.